



N°2024-05-03

Envoyé en préfecture le 25/06/2024
Reçu en préfecture le 25/06/2024
Publié le 24/06/2024
ID : 044-214400129-20240624-2024_05_21-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA BERNERIE-EN-RETZ

SÉANCE DU 21 JUIN 2024
CONVOCATION DU 10 JUIN 2024

Nombre de conseillers :

- En exercice	:	23
- Présents	:	15
- Représentés	:	4
- Absents	:	4
- Votants	:	19

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-et-un juin, le Conseil Municipal de La Bernerie-en-Retz, dûment convoqué, s'est réuni en son lieu ordinaire de ses séances, salle du conseil municipal, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jacques PRIEUR, Maire de la commune.

Étaient présents :

Jacques PRIEUR, Laurence BRETON, Alain GUILLON, Sylvie IMBERT, Jean-Yves LAIGLE, Eloïse BOUTIN, Catherine LEROY, Marie-Françoise DION, Reynald EPIÉ, Pascale BARDOU, Isabelle MONNIER, Eric SCHMITLIN, Roland BATAILLE, Claude TILLY, Muriel SALEMBIER,

Étaient représentés :

Patricia CARRARA donne pouvoir à Marie-Françoise DION, Gilles LAURENT donne pouvoir à Sylvie IMBERT, Mylène FAJFER donne pouvoir à Eloïse BOUTIN, Antoine CHIFFOLEAU donne pouvoir à Jean-Yves LAIGLE.

Étaient absents et excusés : Arnaud BECHENNEC, Julie PIERRE, Dominique DUPAU, Alexandre LITAUD.

Secrétaire de séance (article L2121-15 du CGCT) : Jean-Yves LAIGLE est nommé secrétaire de séance.

OBJET : PORNIC AGGLO PAYS DE RETZ : REVISION SCHEMA DE MUTUALISATION

La loi du 16 décembre 2010 de réforme des collectivités territoriales, modifiée par la Loi du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, dite Loi NOTRe, a créé l'obligation pour les EPCI à fiscalité propre de mettre en œuvre un schéma de mutualisation afin d'améliorer l'organisation des services.

Le premier schéma de mutualisation de Pornic agglo Pays de Retz a été adopté par délibération du conseil communautaire du 7 février 2019 pour une période de 5 ans, de 2019 à 2023. La procédure de révision a donc été engagée fin 2022 pour aboutir à un nouveau schéma de mutualisation pour la période 2024 – 2028.

La révision du schéma de mutualisation a fait l'objet d'une démarche partagée entre les élus, via la commission de mutualisation qui a piloté la démarche, les directions de l'intercommunalité et des communes et les responsables des services déjà mutualisés.

Le schéma de mutualisation révisé se veut avant tout pragmatique. Il est axé sur des enjeux de coordination et de mise en réseau visant à répondre au besoin croissant d'expertise et d'ingénierie des communes. L'enjeu étant de faire face à des lois et réglementations de plus en plus complexes, à la diminution des aides techniques et financières de l'Etat et aux exigences croissantes des usagers.

La mutualisation reste une démarche vivante et partagée susceptible d'évoluer au fil de l'eau.

Les actions qui sont présentées dans ce schéma seront mise en œuvre de manière progressive selon un calendrier prévisionnel présenté dans le schéma. L'objectif est de pouvoir adapter le déploiement des fiches actions aux contraintes et exigences de nos différentes collectivités.

Page 1 | 2

Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de sa publication.

Le Tribunal Administratif de Nantes peut être saisi au moyen de l'application informatique télérecours citoyen accessible par le biais du site www.telerecours.fr

Ces travaux ont permis de définir 4 niveaux de mutualisations, en fonction de leur niveau d'intégration et 8 fiches actions :

Classification des pistes de mutualisation par niveau d'intégration

Enjeux	Fiches actions	
Observation Etat des lieux	1	Mise en place d'un observatoire financier et fiscal
	2	Mise en place d'un observatoire RH / d'une bourse de l'emploi
Coordination Mise en réseau	3	Mise en place d'un plan de formation partagé
Coopération renforcée	4	Renforcer les coopérations en matière « d'appui aux opérations d'aménagement »
	5	Renforcer les mutualisations autour du SIG
Mise en commun Co-gestion	6	Création d'un service commun « Ingénierie territoriale sur les documents d'urbanisme »
	7	Création d'un service commun « conseil et assistance en matière juridique »
	8	Création d'un service commun « conseil et assistance en matière d'achat et commande publique »

- VU le schéma de mutualisation des services révisé réalisé entre la communauté d'agglomération Pornic Agglo Pays de Retz et ses communes membres
- VU la délibération n°2024-159 favorable du conseil communautaire du 4 avril 2024,

CONSIDERANT l'avis favorable de la commission de gestion réunie le 18 juin 2024,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,
 Par vote à mains levées et par 19 voix pour,

- DECIDE de valider le schéma de mutualisation des services révisé réalisé entre la communauté d'agglomération Pornic Agglo Pays de Retz et ses communes membres,

Pour copie conforme, la Bernerie-en-Retz,
 le 24 juin 2024,

Le Maire,
 Jacques PRIEUR



(Handwritten signature of Jacques Prieur)